

MODIFICATION N° 1 du PLU

Judi 20 mai 2013 de 14h à 17h.

de personnes de couleur épines

Re: Puy

- page 29 de la notice explicative : préciser dans le cartouche du titre que l'implantation des annexes concernent les zones A et N
- page 45 de la notice explicative : il existe une ambiguïté sur la définition du niveau de référence à partir duquel la clôture peut-être édifiée : exemple, un terrain situé le long d'une rue en décaissé devrait avoir une clôture dont le niveau de référence serait celui du ^{niveau} du terrain et non pas de la rue. Il faudrait définir le niveau de référence dans le chapitre des définitions.

→ page 43 : compte tenu que les volumes secondaires peuvent avoir une pente de toiture inférieure à 35° voire une toiture terrasse, il faudrait modifier le registre de couleur autoéteint (noir ou bleu ardoise) en fonction des matériaux compatibles avec les pentes autoéteintes (pour exemple toiture en zinc prépatiné ou naturel).

le Minire/Rance

RS pour

Je suis favorable à l'objet n° 5 qui me permet de réaliser mon projet d'extension (création d'une chambre/salle de bain/we en rdc) dans un style apertu traditionnel et faitir de matériaux traditionnels, bois entre autre, et avec une hauteur de toit plus souples que dans PLV précédent.

Pièce supplémentaire le 20 mai 2018.

- Versement au dossier d'quête à la demande de la Commission enquête.

des points relatifs à la modification de l'orientation des cours d'eau.

- Délibération du 25 janvier 2018 de la commune de l'Etat sur Rance.

- Compte rendu de la séance de travail du 16 juin 2018 du SAGE Rance Frome Basses Beaulieu.

DF